



Assemblée Générale du 17 novembre 2022

Liste des délibérations adoptées

Collège Assainissement collectif et non collectif

L'an deux Mille vingt-deux, le 17 du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dument convoqué, s'est réuni à BAYON, après convocation légale en date du 9 novembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Hervé GAYRARD.

Nombre de délégués en exercice : 28			Nombre de présents : 25			Nombre de votants : 25		
Liste des présents								
Bayon	M. GAYRARD	T	Plassac	M. HILARION	T	St Trojan	M. DERRIT	T
Blaye	M. SERAFFON	S	Pugnac	M. ROUX	T	St Vivien de Blaye	M. EREMIE	S
Bourg	M. QUEYLA	T	St Christoly de Blaye	M. GRIMEE	T	Samonac	Mme GIOVANNUCCI	T
Campugnan	M. PAILLE	T	St Ciers de Canesse	M. BERDIN	T	Saugon	Mme GERARD	T
Comps	M. GRIMARD	S	St Genes de Blaye	M. COLLARD	S	Tauriac	M. GASCON	S
Fours	M. DUPONT	T	St Girons d'Aiguevives	M. PLANE	S	Teuillac	M. BLANC	T
Gauriac	M. PORCHER	S	St Martin Lacaussade	M. RIOUT	S	Villeneuve	M. GOUMAUD	T
Générac	M. DUBAU	T	St Paul	M. ANNEREAU	T			
Lansac	M. POUCHARD	T	St Seurin de Bourg	M. BESSON	T			

T : Titulaire ; S : Suppléant

- Absents excusés : Berson : Mme Sanchez ; Cars : M. DURAND ; Mombrier : M. ROSON
- Assistent également à cette séance : M. GUIDOUX Sébastien (Directeur Technique) ; Mme GROLHIER Priscilla (Secrétaire de direction) ; Mme CHABANIS Cécile (Comptable)

M. Bruno DERRIT est nommé secrétaire de séance.

Liste des délibérations adoptées

n°	Objet	Décision
2022-70	Délibération portant sur les TARIFS 2023 PRESTATIONS DE SERVICES APPLICABLES À LA REGIE DU SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE	Approuvée à l'unanimité
2022-73	Délibération portant sur les Tarifs 2023 assainissement non collectif applicables à la régie DU SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE	Approuvée à l'unanimité
2022-74	Délibération portant sur les TARIFS 2023 ASSAINISSEMENT APPLICABLES sur les communes en délégation SUEZ Communes de Blaye BERSON et St Martin LACAUSSE	Approuvée à l'unanimité
2022-80	Délibération portant sur l'Autorisation à M. Le Président de liquider et de mandater les dépenses D'investissement dans la limite de 25% des crédits – Budget Assainissement Non Collectif	Approuvée à l'unanimité

2022-81	<i>Délibération portant sur l'Autorisation à M. Le Président de liquider et de mandater les dépenses D'investissement dans la limite de 25% des crédits – Budget Assainissement Collectif</i>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022-82	<i>Délibération portant sur l'effacement de dettes usagers Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</i>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022-83	<i>Délibération portant sur l'effacement de dettes usagers Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF</i>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022-86	<i>Délibération portant sur la Décision modificative BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</i>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022-87	<i>Délibération portant sur la Décision modificative BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF</i>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022-88	<i>Délibération portant sur les TARIFS 2023 ASSAINISSEMENT APPLICABLES AUX COMMUNES DE PLASSAC, CAMPUGNAN, CARS, ST PAUL ET ST CHRISTOLY DE BLAYE exploitées par la Régie du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire</i>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2022-89	<i>Délibération portant sur les TARIFS 2023 ASSAINISSEMENT COLLECTIF Applicables aux communes du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire en Régie</i>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>

Fait à SAMONAC, le 17/11/2022

Le Secrétaire de séance,

Bruno Derrit



Le Président du Syndicat,



hervé Gaspard